

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Etaient présents :

ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, Nadège RIVOIRE, VAGNON Alexandre, CAREIL Étienne, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.

Paul THIOLLIERE est absent

Nans Perrin est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I – Validation des pièces du marché : Appel d'offres SDAEP

Certaines pièces permettant la constitution du dossier pour le lancement de l'appel d'offres pour le schéma directeur d'adduction en eau potable n'ont pas été mise à disposition pas la SAUR, malgré les relances. C'est regrettable pour l'avancée de ce dossier. Ce point est reporté lors d'un prochain conseil municipal

II – Evolution des tarifs communaux

Pour rappel les tarifs appliqués en 2020 se répartissent comme suit :

CONCESSIONS DE CIMETIERE (Délibération du 29/05/2018 applicable au 01/06/18)

En m2

Trentenaires **110.00 €**

Cinquantenaire **160.00 €**

Perpétuelles **450.00 €**

CASE COLUMBARIUM : 700 €/30 ans

CANTINE SCOLAIRE (délibération du 29/05/2018)

Tarif à compter du 01/09/2018 : 3.70 € -

GARDERIE PERISCOLAIRE (délibération du 29/05/2018)

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2018 Quotient familial

	Inscription ponctuelle	inscription à l'avance
0/396	0.75 €	0.69 €
396/500	0.85 €	0.75 €
500/830	0.92 €	0.85 €
+ 830	1.07 €	0.92 €

EAU – ASSAINISSEMENT – délibération du 29/05/2018

PRE (participation raccordement à l'égout) : **1 400 € à partir du 02/03/2016**

ROLE D'EAU : Délibération du 29/05/2018 applicable sur factures 2019 – consommation du 01/06/2018 au 31/05/2019

Abonnement **90 € par an soit 7,50 € par mois**

Consommation d'eau : **1.15 €/ m3**

Assainissement : **1.15 € /m3**

PORTAGE DES REPAS - CCAS

Délibération du conseil municipal du 19/06/2012 : repas simple : 9.15 €, repas complet : 10.15 € depuis le 1^{er} juillet 2012.

TARIFS SALLE DES FETES

Délibération du 29/04/2014 (Applicable au 01/05/14)

Mariage et Fêtes privées (week-end)

350 €

Option ménage

150 €

- Occupation du bar seul (par jour)

(Réservé aux habitants de St-Julien – 1 mois à l'avance)

65 € (1^{er} avril au 31 octobre)

85 € (1^{er} novembre au 31 mars)

Manifestations organisées par des Associations

- Bals publics (réservés aux associations de St-Julien)

350 €

- Soirée privée sur invitation

290 €

- Concours de belote

210 €

- Manifestations en semaine (par jour)

150 €

- Participation au chauffage en cas de gratuité de la salle

60 €

Spectacles dans la salle des Fêtes ou dans la salle de la Passerelle

Avec entrées payantes

- Manifestation d'un jour

160 €

- Manifestation de deux jours consécutifs 260 €

Avec entrées gratuites (par jour)

65 €

Salle « Ancienne cantine »

Délibération du 13/12/2016 applicable immédiatement

- occupation le weekend

110 €

Les propositions de la commission des finances pour 2021, sont les suivantes :

1. Evolution des tarifs de l'eau et assainissement

Cette augmentation se veut une forme d'incitation à moins consommer d'eau qui devient une ressource rare, tout en permettant de ne pas pénaliser les petits consommateurs.

	De 0 à 80 m3	>=81 m3
Consommation eau	1,15 €	1,25 €
Assainissement	1,15 €	1,25 €

2. Modification des modalités et des prix pour la location du bar

Ces tarifs permettent de remettre en valeur cette salle qui a été entièrement réhabilitée par la municipalité précédente.

	01/04 au 31/10	01/11 au 31/03
Tarifs habitants STJMM	75,00 €	95,00 €
Tarifs extérieurs	120,00 €	140,00 €

Les autres tarifs (cimetière, cantine, périscolaire, location des autres espaces dans la salle des fêtes) restent inchangés par rapport à 2020.

Le conseil municipal adopte ces changements pour les tarifs eau et assainissement et location de la salle du bar à l'unanimité.

III - Frais de fonctionnement Ecole

Le mode de calcul de cette répartition pour l'année 2020/2021 est établi selon le compte administratif 2020-dépenses :

Article	Désignation	Dépenses 2020
60612	Electricité	1 926,00
60621	Chauffage	3 473,00
60631	Entretien	3 620,00
6067	Fournitures scolaires	3 738,00
6288	Piscine	696,00
61522	Entretien bâtiments	204,00
6156	Contrat maintenance	1 419,00
6262	Télécommunication	480,00
64	Frais de personnel	31 950,00
TOTAL		47 506,00

Le nombre d'élèves scolarisés = 85

Coût moyen par élèves = 559 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ne modifie pas la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique par rapport à 2020, soit un montant de 500,00 € par enfant scolarisé.

IV- Validation devis pour le captage du Mantel

L'entretien sur le site des sources du Mantel n'a pas été réalisé depuis plusieurs dizaines d'années. Suite à plusieurs visites sur site en présence : d'un technicien du département dans le cadre de sa mission d'assistance technique en matière d'assainissement et d'eau potable et d'un représentant de l'ONF, il y a nécessité, de travaux plus conséquents que du simple entretien/maintenance.

2 devis sont établis :

- Devis ONF portant sur l'assistance à maîtrise d'œuvre pour la rénovation des drains d'alimentation en eau potable du Mantel – 3 446,52 €
- Devis Borne TP portant sur la rénovation du captage du Mantel – 29 307,77 €

Ces travaux permettront la restauration complète des 3 captages. L'objectif étant aussi d'augmenter leur rendement dans le but de ne plus utiliser la station de Taillis Vert.

Il n'y a pas de subvention possible sur ce dossier.

L'ONF 42 qui a les compétences suivra la maîtrise d'œuvre en partenariat avec un technicien du département.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la maire à signer ses devis et à engager les travaux

V- Organisation du temps scolaire 2021

Afin de préparer la rentrée scolaire 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation.

Actuellement, l'organisation de la semaine de classe se fait sur 4 jours, le conseil doit délibérer avant le 28 mai pour prolonger celle-ci sur une période de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

VI - Convention Enfance -Jeunesse espace Déôme

Les dispositions du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF et les communes stipulent que la gestion de l'ALSH 3/10 ans, des mercredis et l'accueil des jeunes est confiée à l'espace socio-culturel de la Déôme.

La participation financière des communes adhérentes est répartie en une part fixe et une part calculer au prorata du nombres d'enfants participants. Le coût annuel est d'environ 10 000,00 € pour notre commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer cette convention.

VII – Adhésion TIPI (paiement en ligne)

TIPI (titre payable par internet) permet le paiement en ligne par les usagers des factures de la cantine, le périscolaire, l'eau Cet outil sera mis en place par le trésor public. Il n'y a pas de coût d'installation mais un coût par transaction (commission de 0,25 % du montant de la facture + 5 cts : la mairie touchera moins que le coût initial).

Ce dispositif est rendu obligatoire pour les communes d'une certaine taille (au 1^{er} juillet 2022 pour des recettes supérieures à 5 000,00 €, et au 1^{er} juillet 2020 pour les communes dont les recettes sont supérieures à 50 000 €)

Le conseil municipal autorise Mme la maire à engager les démarches pour la mise en place de cet outil.

VIII – Autorisation pose antenne bas débit (SIEL)

Le SIEL propose de mettre en place un réseau d'antennes sur la Loire. Les communes pourraient ensuite acheter et installer des capteurs (température, acoustique, pollution de l'air, demande particulière...) et ainsi visualiser les données depuis une plateforme numérique. La fourniture et la pose des antennes sont gérées par le SIEL. Les emplacements envisagés pour l'installation de l'antenne sont le toit de la mairie ou sous le clocher de l'église.

Etienne Careil se questionne par rapports à la protection des données.

L'offre du siel ne constitue actuellement qu'un réseau. Aux municipalités ensuite de choisir d'implanter ou non des capteurs reliés à ce réseau. Il faudra effectivement veiller à choisir les données disponibles si des capteurs sont utilisés sur la commune.

Yvan Martin pose la question de la nocivité des ondes radios de cette antenne.
Il s'agit d'une antenne passive. Les données sont envoyées par les capteurs.

Le conseil municipal par 2 abstentions et 12 voix pour, autorise Mme le maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

IX – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 461 et 463, 2F chemin des tissages, appartenant à M. Prévieux
- immeuble cadastré AB 111 et 114, 31 rue peyronnet, appartenant à SCI ANFI 07
- immeuble cadastré AH 401, 162, 163, 403, 237, 376, 405 appartenant à Mme Riocreux
- immeuble cadastré AE 178, 27 avenue de Colombier, appartenant à M. Ragonneau

X - Divers

CSS (commission de suivi de site) « carrières des gottes »

La réunion s'est déroulée en visioconférence le 8 avril 2021, avec de nombreux problèmes de connexion qui ont écourté la réunion et ne l'ont pas rendu agréable. Le représentant de la

préfecture a été très sec et autoritaire sur le déroulement. L'ordre du jour n'a pas été étudié dans sa totalité (il n'y a pas eu d'élection du bureau).

La majorité des très nombreuses questions ou remarques sur les données présentées n'ont pas pu être posées par la municipalité, le parc du Pilat et les représentants de riverains. A leur demande, les questions non abordées sont posées par courrier et figureront dans le compte rendu.

Cette réunion n'a donc pas été l'espace de dialogue qu'elle aurait dû être.

La municipalité, le parc du Pilat et les représentants des riverains souhaitent la tenue d'une nouvelle commission de suivi de site avant la fin de l'année.

Commission enfance, jeunesse et solidarité

- **Ecole :** la reprise s'est bien passée, les nouvelles mesures sanitaires sont appliquées (1 cas = fermeture de la classe, 1 enseignant absent = fermeture de la classe, autotest sur la base du volontariat).

Il y aura 81 élèves + 4 très petits pour la rentrée 2021.

La directrice demande qu'un agent l'accompagne le matin dans la classe CP/GS pour proposer un atelier aux élèves de grande section.

Commission associations, patrimoine

- La compagnie « les montures du temps » est accueillie en résidence à la passerelle pour la préparation de son spectacle autour de l'astronomie qui sera joué à Saint-Julien-Molin-Molette soit en sortie de résidence, soit en octobre dans le cadre de la semaine des sciences, il y aura aussi un partenariat avec le parc du Pilat et la CCMP.
- Préparation de la cérémonie du 8 mai
- Inauguration du « Chemin Anne Sylvestre » : le dimanche 30 mai à 11 heures sur place (chemin du pré-battoir) en chansons avec la participation de Musique à l'usine, suivi d'un picnic.
- Travail sur la création d'une saison autour d'un artiste, cette année, la rencontre se fera autour de Buren, en partenariat avec l'association « ceci n'est pas une usine », le réseau public de lecture, la CCMP. Les premiers contacts ont eu lieu. La recherche de financement est en cours.
- Critérium du Dauphiné : passage sur la commune : parcours entre St Appolinard et Eteize

Commission aménager et embellir

- Cheminement piéton : le devis validé est celui présenté par Mazet TP d'un montant de 5 671,50 € contre 7 048, 80 € TTC pour celui de Borne TP.
- Lotissement : suite à la modification des lots, la voirie et les réseaux doivent être modifiés et remonter en limite de propriété, ces travaux seront faits par l'entreprise Mazet TP pour un montant de 3 139,00 € TTC contre 4 020,00 € TTC pour celui de Borne TP.

Commission gestion du personnel

- Le contrat de M. Berne est prolongé jusqu'au 31 octobre 2021, 20 heures par semaine.
- Le contrat de Mme Grin est renouvelé du 01 juin au 31 décembre 2021, 32 heures par semaine.

Commission vie démocratique

- Lettre pirallone : si vous souhaitez la recevoir de manière dématérialisée, vous pouvez vous inscrire sur le site ou au secrétariat
- Les inscriptions aux comités participatifs sont ouvertes sur le site et au secrétariat, les premières rencontres pourraient se faire en extérieur par groupe de 6.

Commission vie économique

- Yolande Lachal arrête son activité de fabrication et donc de vente de fromages sur le marché, elle en était la doyenne.
- Vigilance sur la transmission des exploitations agricoles en partenariat avec le CCMP
- Mise à jour du site pour rendre visible les différents acteurs de la vie économique de notre village
- Les rencontres avec les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les industriels se poursuivent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10 mn

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 30 avril 2021 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.



La maire,
Céline ELIE